

MARCHE N° 2024025

Entretien et exploitation des installations thermiques d'équipements de l'agglomération du Niortais

Avenant n° 1

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, IDEX ENERGIES, ZAC Garonne – 5 avenue Jean Alfonséa, 33270 FLOIRAC _ SIRET 31587164001785,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2024025 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations thermiques d'équipements de l'agglomération du Niortais signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et IDEX ENERGIES et notifié le 16 avril 2024 ;
- les articles L. 2194-1 alinéa 2 et R. 2194-2 du Code de la commande publique ;
- l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 6 janvier 2026 ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 2 février 2026 autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La partie forfaitaire pour l'entretien et l'exploitation des installations thermiques nécessite d'être réévaluée afin de prendre en compte de nouvelles installations des sites de Niort Agglo : à savoir les équipements techniques listés en annexe du présent avenant.

Aussi, la partie des travaux effectués sur devis dans le cadre du marché doit également être réévaluée pour couvrir la durée du marché, jusqu'au 30 septembre 2026

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Prestations	Montant initial du marché en € HT	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché HT	% d'augmentation
Partie forfaitaire (P2 + P3)	206 318,57	22 000,00	228 318,57	+ 10,66
Travaux sur devis	90 000,00	30 000,00	120 000,00	+ 33,33
TOTAL	296 318,57	52 000,00	348 318,57	+ 17,55

ARTICLE 2 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le.,
Le représentant légal de la CAN